

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 1 de 17

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

STAMMOPUR DR 8

UFI: K300-P0FF-U00Q-GNAP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

désinfectant. Désinfection et nettoyage intensif des instruments, concentré

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik

Rue: Heinrichstr. 3 – 4

Lieu: D-12207 Berlin, GERMANY

Téléphone: +49 30 76880-280

E-mail: info@dr-stamm.de

Internet: www.dr-stamm.de

Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Centre AntiPoison et de Toxicovigilance, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302

Skin Corr. 1B; H314

Eye Dam. 1; H318

Resp. Sens. 1; H334

Skin Sens. 1; H317

Repr. 2; H361fd

STOT SE 3; H336

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Butane-1,4-diol

Bis(3-aminopropyl)dodecylamine

N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium

Acide lactique

pipérazine

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:**

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 2 de 17

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas >=0,1 % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 3 de 17

Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7732-18-5	Eau	20-30 %		
	231-791-2			
110-63-4	Butane-1,4-diol	15-25 %		
	203-786-5	01-2119471849-20		
	Acute Tox. 4, STOT SE 3; H302 H336			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	10-20 %		
	203-961-6	01-2119475104-44		
	Eye Irrit. 2; H319			
2372-82-9	Bis(3-aminopropyl)dodecylamine	9,9 %		
	219-145-8	01-2119980592-29		
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H301 H314 H318 H373 H400 H410			
94667-33-1	N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium	8,4 %		
	619-057-3	01-2119950327-36		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H318 H400 H410			
79-33-4	Acide lactique	2-7 %		
	201-196-2	01-2119474164-39		
	Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1; H314 H318			
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé	2-7 %		
	-	*		
	Eye Irrit. 2; H319			
110-85-0	pipérazine	<5 %		
	203-808-3	612-057-01-1	01-2119480384-35	
	Flam. Sol. 1, Repr. 2, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1; H228 H361fd H314 H318 H334 H317			
60-00-4	Acide éthylène diamine tetracétique	1-5 %		
	200-449-4	01-2119486399-18		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT RE 2; H332 H319 H373			
68515-73-1	C8-10 Alkyl polyglycosides	1-5 %		
	-	01-2119488530-36		
	Eye Dam. 1; H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 4 de 17

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
110-63-4	203-786-5	Butane-1,4-diol	15-25 %
par inhalation: CL50 = >15 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1525 mg/kg			
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	10-20 %
dermique: DL50 = 2764 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2410 mg/kg			
2372-82-9	219-145-8	Bis(3-aminopropyl)dodecylamine	9,9 %
dermique: DL50 = >600 mg/kg; par voie orale: DL50 = 243,6 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1			
94667-33-1	619-057-3	N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium	8,4 %
par voie orale: DL50 = 1.157 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1			
79-33-4	201-196-2	Acide lactique	2-7 %
par inhalation: CL50 = >7.94 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3730 mg/kg			
68920-66-1	-	C16-C18 Alcool gras éthoxylé	2-7 %
par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg			
110-85-0	203-808-3	pipérazine	<5 %
dermique: DL50 = 8300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2600 mg/kg			
60-00-4	200-449-4	Acide éthylène diamine tetracétique	1-5 %
par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >1-5 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4500 mg/kg			
68515-73-1	-	C8-10 Alkyl polyglycosides	1-5 %
par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg			

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

désinfectants, 5 % - < 15 % agents de surface non ioniques, < 5 % EDTA et sels.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 5 de 17

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie Utiliser une protection respiratoire adéquate En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable liant universel. terre. Sciure de bois.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: contact avec la peau. contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. Explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 6 de 17

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	
110-85-0	Pipérazine (poussières et vapeurs)	-	0,1		VME (8 h)	
		-	0,3		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DTEL

Nº CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
110-63-4	Butane-1,4-diol			
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local		958 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique		19 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		136 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique		8 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		29 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique		8 mg/kg p.c./jour
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local		67,5 mg/m ³
2372-82-9	Bis(3-aminopropyl)dodecylamine			
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique		0,91 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		2,35 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		0,7 mg/m ³
110-85-0	pipérazine			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		0,1 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique		0,3 mg/m ³
60-00-4	Acide éthylène diamine tetracétique			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		1,5 mg/m ³
68515-73-1	C8-10 Alkyl polyglycosides			
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique		595000 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		420 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique		357000 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique		35,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique		124 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 7 de 17

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
		Valeur
Milieu environnemental		
110-63-4	Butane-1,4-diol	
Eau de mer (rejets discontinus)		8,13 mg/l
Sédiment d'eau douce		3,61 mg/kg
Sédiment marin		0,361 mg/kg
2372-82-9	Bis(3-aminopropyl)dodecylamine	
Eau douce		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,5 mg/kg
Sédiment marin		0,85 mg/kg
Sol		45,34 mg/kg
94667-33-1	N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium	
Eau douce		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		5,3 mg/kg
Sol		2,83 mg/kg
79-33-4	Acide lactique	
Eau douce		1,3 mg/l
110-85-0	pipérazine	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,8 mg/kg
Sédiment marin		0,18 mg/kg
60-00-4	Acide éthylène diamine tetracétique	
Eau douce		2,2 mg/l
Eau de mer		0,22 mg/l
Sol		0,72 mg/kg
68515-73-1	C8-10 Alkyl polyglycosides	
Eau douce		0,175 mg/l
Eau de mer		0,0176 mg/l
Sédiment d'eau douce		1516 mg/kg
Sédiment marin		0,152 mg/kg
Sol		0,654 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 8 de 17

Protection des mains

Matériau approprié:

PE (polyéthylène). Epaisseur du revêtement: 0,5 mm période de latence: >=8h

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). 0,5 mm période de latence: >=8h

NBR (Caoutchouc nitrile). 0,35 mm période de latence: >=8h

Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré). 0,5 mm période de latence: >=8h

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide, jaune
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	-20 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non inflammable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C.
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	9,8 (conc.), 9,4 (1 %)
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
La vitesse de dissolution:	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
La stabilité de la dispersion:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,02 g/cm³
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**Dangers d'explosion
non explosif.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 9 de 17

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Point de sublimation:

non déterminé

Point de ramollissement:

non déterminé

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, par voie orale DL50: 2000-5000 mg/kg Rat

ETAmél calculé

ATE (orale) 1306 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 10 de 17

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
110-63-4	Butane-1,4-diol				
	orale	DL50 mg/kg	1525 rat		OECD 40
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000 rabbit		
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>15 mg/l		OECD 443
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol				
	orale	DL50 mg/kg	2410 mouse		OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	2764 rabbit		OECD 402
2372-82-9	Bis(3-aminopropyl)dodecylamine				
	orale	DL50 mg/kg	243,6 rat		OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>600 rat		OECD 402
94667-33-1	N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium				
	orale	DL50 mg/kg	1.157		OECD 401
79-33-4	Acide lactique				
	orale	DL50 mg/kg	3730 rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2000 rabbit		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>7.94 rat		
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé				
	orale	DL50 mg/kg	>2000 Ratte		
110-85-0	pipérazine				
	orale	DL50 mg/kg	2600 rat		OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	8300 rabbit		OECD 402
60-00-4	Acide éthylène diamine tetracétique				
	orale	DL50 mg/kg	4500 rat		OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>1-5 rat		OECD 412
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		
68515-73-1	C8-10 Alkyl polyglycosides				
	orale	DL50 mg/kg	>5000		

Irritation et corrosivité

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 11 de 17

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effet irritant sur la peau : irritant. Effet irritant sur l'oeil: corrosif.

Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
(pipérazine)

Peut provoquer une allergie cutanée. (pipérazine)

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. (pipérazine)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Butane-1,4-diol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Le mélange ne contient pas >=0,1 % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Très毒ique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 12 de 17

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
110-63-4	Butane-1,4-diol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>30000	96 h	Pimephales promelas	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>500		Desmodesmus subspicatus	DIN 38412
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	813	48 h	Daphnia magna	OECD 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>85	21 d	Daphnia magna	OECD 211
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1300	96 h	Lepomis macrochirus	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1101	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna	EU method C.2
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>100	4 d	Desmodesmus subspicatus	OECD 201
2372-82-9	Bis(3-aminopropyl)dodecylamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,68	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,054	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	US-EPA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,073	48 h	Daphnia magna	US-EPA
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	1000	21 d		OECD 208
94667-33-1	N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,89	96 h	Cyprinus carpio	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,34	72 h	Scenedesmus subspicatus	Static test
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,1	48 h	Daphnia magna	OECD 202
79-33-4	Acide lactique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	130	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>2800	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	130	48 h	Daphnia magna	
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	30	96 h		(CESIO 10/2015 (Env. class.)
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>1000	48 h	Daphnia magna	(CESIO 10/2015 (Env. class.)
110-85-0	pipérazine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1800	96 h	Poecilia reticulata	Richtlinie 84/449/EWG, C.1, semistatisch

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 13 de 17

	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	21 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>1000	72 d	Selenastrum capricornutum		OECD 201
60-00-4	Acide éthylène diamine tetracétique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Lepomis macrochirus		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>300	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	140 mg/l	48 h	Daphnia magna		DIN 38412
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	37,2	35 d	Danio rerio		OECD 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	25 mg/l	21 d	Daphnia magna		OECD 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>500		Belebtschlamm		OECD 209
68515-73-1	C8-10 Alkyl polyglycosides						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Brachydanio rerio		ISO 7346/2
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna		OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>1-10		Brachydanio rerio		OECD 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	>1-10		Daphnia magna		OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Nº CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation				
110-63-4	Butane-1,4-diol	OECD 301C	74-100	14	
	Leicht biologisch abbaubar				
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	OECD 301 C	85 %	28	
	leicht biologisch abbaubar				
2372-82-9	Bis(3-aminopropyl)dodecylamine	OECD 303A	96 %	15	
94667-33-1	N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium	OECD 302B	57 %	28	
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé	OECD 301D	>70 %	28	
	Leicht biologisch abbaubar				
110-85-0	pipérazine	(OECD-Richtlinie 301 F) (aerob, Belebtschlamm, kom)	65 %		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation,

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 14 de 17

des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
110-63-4	Butane-1,4-diol	-0,88
2372-82-9	Bis(3-aminopropyl)dodecylamine	0,34
79-33-4	Acide lactique	-0,62

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
110-63-4	Butane-1,4-diol	3,16 L/kg		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	<100		
110-85-0	pipérazine	<3,9	Cyprinus carpio	OECD 305C

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf rubrique 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Polyamines, Didecylmethylammoniumpropionate, solution)

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 15 de 17

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E
Transport maritime (IMDG)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (POLYAMINES, DIDECYL METHYLAMMONIUMPROPIONATE, SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Marine pollutant:	no
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B
Autres informations utiles (Transport maritime)	
Excepted Quantity: E1	
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (POLYAMINES, DIDECYL METHYLAMMONIUMPROPIONATE, SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L
Autres informations utiles (Transport aérien)	
Excepted Quantity: E1	
Passenger-LQ: Y841	
14.5. Dangers pour l'environnement	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.	
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
non applicable	

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 16 de 17

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 55, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 35 % (357 g/l)
dans les vernis et peintures:**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 1.4., 2.3., 7.3., 9.1., 9.2., 11.2., 14.5, 14.6., 14.7., 15.2.

Abréviations et acronymes

Flam. Sol: Matière solide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Resp. Sens. 1; H334	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Repr. 2; H361fd	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H228 Matière solide inflammable.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DR 8

Date de révision: 04.11.2025

Numéro: 83005

Page 17 de 17

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	STAMMOPUR DR 8	PW	-	0	8a, 9, 13	8a	0	121	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)